

## **Appel à initiatives Ruralinnov' 5 : « Réinventer nos territoires » Cahier des charges**

Familles Rurales souhaite agir pour relever le défi des transitions. Les ruralités ont un rôle déterminant à jouer dans les évolutions que nous souhaitons pour construire un modèle de développement plus durable. Pour réaliser cette ambition, Familles Rurales mobilise son fonds de dotation RURAL MOUV pour soutenir les porteurs de projets qui participent à la construction des territoires de demain. Depuis la création de l'appel à initiatives Ruralinnov' en 2019, ce sont déjà 38 lauréats qui ont été récompensés !

Ruralinnov' fête sa cinquième édition en 2023, année marquée par le grand congrès Familles Rurales qui aura lieu les 14 et 15 octobre à Metz et qui s'intitule « *transformer nos vies, réinventer nos territoires* ». Cette édition spéciale se propose donc d'explorer de nouvelles thématiques innovantes qui transformeront nos territoires. Une remise des prix sera organisée à Metz le 15 octobre devant plus de 1000 responsables associatifs et partenaires publics et privés.

### **Objectif**

L'appel à initiatives Ruralinnov' propose aux acteurs des territoires de faire émerger des projets innovants dans les zones rurales, de lancer des expérimentations, de susciter de nouveaux partenariats, de s'inscrire dans une démarche de développement durable. L'ambition est de financer des projets apportant une réelle plus-value et en capacité de se pérenniser dans le temps et/ou d'être dupliqués.

### **Thématique : réinventer nos territoires**

L'appel à initiatives a pour objet de faire émerger des projets associatifs qui s'inscrivent dans les transitions qui façonnent le monde qui vient : transition écologique, énergétique, sociale, démocratique etc. et répondent aux enjeux auxquels nous faisons face : sobriété, crise énergétique, raréfaction des ressources etc. Depuis 4 ans, Ruralinnov' a permis le soutien de nombreux projets concourant à cette ambition (mobilité, développement durable, économie collaborative etc.)

Nous vous proposons donc cette année d'explorer des thèmes plus spécifiques qui n'ont pas encore été traités au cours des derniers exercices, qui comportent une dimension innovante forte et contribuent à « réinventer nos territoires ».

Afin de vous aider dans le ciblage de vos projets, voici les domaines qui entrent dans le cadre de l'appel à initiatives :

- Transition énergétique : sobriété énergétique, production locale et participative d'énergies renouvelables

- Economie circulaire : réemploi, recyclage, prêt/location d'objets, lutte contre la surconsommation
- Transition numérique : sobriété numérique, souveraineté numérique, serveurs locaux, open data etc.
- Réduction de l'artificialisation des sols et gestion durable de l'espace rural : réhabilitation de friches ou du bâti ancien pour de nouveaux projets, développement de bâtiments à faible empreinte écologique, préservation et désartificialisation d'espaces, nouveaux modes d'habitats collectifs etc.
- Préservation de la ressource en eau : actions de sensibilisation et d'éducation, réduction de la consommation et anti-gaspi, réduction de la pollution etc.
- Préservation de la biodiversité : actions de sensibilisation et d'éducation, protection des espèces, banques de semences, agriculture durable et circuits courts etc.
- Participation citoyenne : promotion et organisation de l'implication citoyenne dans un projet, nouvelles collaborations et coopérations avec des partenaires locaux, évaluation citoyenne d'une politique publique ou de projets
- Accueil des néo-ruraux : dispositif d'intégration de nouveaux habitants, promotion du lien social et du vivre ensemble au service du territoire et de ses habitants

Les projets présentés doivent comporter des dimensions sociale (cohésion, aide aux publics fragiles, lien social, solidarité etc.) et environnementale inhérentes à l'action et aux objectifs de Familles Rurales.

Les projets transversaux qui croisent plusieurs objectifs seront privilégiés.

### **Modèle économique**

Seront privilégiés les projets dont le modèle économique est solide et durable, dont le budget est précis et réaliste et qui sont en capacité de se pérenniser dans le temps et d'être dupliqués.

### **Zone géographique**

Les projets doivent avoir un impact dans les zones rurales et périurbaines au sens large (en dehors des aires urbaines de plus de 10 000 emplois). Cependant, les projets qui prévoient une coopération villes-campagnes sont également encouragés et entrent parfaitement dans les critères.

### **Qui peut candidater ?**

Les membres du réseau Familles Rurales (fédérations régionales et départementales, associations locales).

Les organismes à but non lucratif qui portent un projet d'intérêt général et qui sont parrainés par un membre du réseau Familles Rurales<sup>1</sup> (association ou fédération) ou

---

<sup>1</sup> Pour cela, il est nécessaire de demander un courrier de parrainage à l'association ou la fédération Familles Rurales de son territoire. Ce document doit être joint au dossier de candidature.

engagés dans une collaboration locale avec le réseau Familles Rurales (réseau, consortium d'acteurs).

### Quelles sont les dépenses éligibles ?

Sont éligibles les dépenses de :

- Ingénierie (dépenses liées à la conception du projet, à l'accompagnement)
- Fonctionnement
- Investissement (achat de matériels etc.)

Le financement RuralMouv pourra aller jusqu'à 15 000 euros. Les actions engagées dès l'exercice 2023 sont éligibles.

### Co-financements et partenariats

Seront privilégiés les projets qui prévoient des co-financements (publics ou privés) ou des partenariats.

### Quels types de projets ne sont pas éligibles ?

Ne sont pas éligibles, les projets suivants :

- Les événements ponctuels (colloques, manifestations etc.)
- Les projets personnels
- Les projets n'ayant pas de lien avec les territoires ruraux
- Les projets bénéficiant ou ayant déjà bénéficiés d'un financement de RURAL MOUV dans le cadre des programmes Familles Rurales suivants : Tiers-lieux (projet Port@il), Points de médiation numérique, expérimentation développement durable.

### Comment candidater ?

Pour présenter un projet, il suffit de **remplir le formulaire en ligne sur [ruralmouv.fr](http://ruralmouv.fr) jusqu'au 17 juillet 2023 inclus** (pièces nécessaires précisées dans le formulaire en ligne).

Le dossier sera examiné par un Jury qui établira une pré-sélection. Un entretien en visioconférence sera ensuite organisé la première quinzaine de septembre pour les dossiers pré-sélectionnés.

Une remise des prix pour les lauréats sera organisée à l'occasion du congrès Familles Rurales de Metz le dimanche 15 octobre au matin. Les frais de déplacement des lauréats sont pris en charge.